

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°157.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 2 décembre à 19h.

10 conseillers étaient présents. M. Roche avait donné pouvoir. Mmes Perek, Onno, Robin et M. Guedikian étaient absents.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour le remplacement des postes de comptage (compteurs d'eau).
- Budget eau : convention d'assistance technique à la production et distribution d'eau potable.
- Demande de subvention auprès du Département pour l'achat d'un tracteur.
- Vœu de soutien auprès du Mouvement pour la Paix Section de Montmélian.

Accepté à l'unanimité. Le compte-rendu du Conseil du 04/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

1-Avenant à la Convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de la Savoie : le Maire rappelle que ce contrat, facultatif, qui couvre les risques statutaires des Collectivités a été souscrit le 01/01/2017 par le Centre de Gestion de la Savoie auprès de Sofaxis/CNP. La Commune a adhéré à ce contrat par délibération du 12/12/2016. Le Centre de Gestion a avisé la Commune que l'assureur demandait l'augmentation du taux de cotisation qui après négociation entre les parties passe de 4,27% à 5,34% de la masse salariale avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie. Accord à l'unanimité.

2-Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour le remplacement des radiateurs de l'Ecole : une demande de subvention a été votée lors du Conseil du 04/11/2019. Un changement de modèle de radiateurs a été décidé afin d'obtenir un meilleur rendement. Le devis passe de 7 575€HT à 9 411€HT. Accord à l'unanimité.

3-Budget Communal - Décision modificative N°2 : le Trésor Public demande des modifications budgétaires suite aux travaux de réseau au Prieuré et régularisation d'une opération d'échange de terrain. Il s'agit de virements d'articles à articles. Accord à l'unanimité.

4-Budget Général et budget Eau : Ouverture de crédits d'investissements pour 2020 : comme chaque année, dans l'attente du vote du budget 2020 (au plus tard le 30/04/2020) la Commune peut, durant cette période, engager des dépenses d'investissements dans la limite de 25% de ceux budgétés l'année précédente. Le Conseil décide, sur proposition du Maire, de retenir les montants suivants. Budget Général : 125 000€ (Voirie : 15 000€, Hôtel de Ville : 50 000€, Immobilisations en cours : 60 000€). Budget Eau : 60 000€ (Réseau : 35 000€, Immobilisations en cours : 25 000€). Accord à l'unanimité.

5-Tarifs Communaux 2020 : l'ensemble des tarifs est reconduit pour 2020 sans augmentation par rapport à 2019. (Pour rappel tableau page 3). Accord à l'unanimité.

6-Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public : ce point, abordé chaque année, fait toujours l'objet de vives discussions entre les Conseillers qui considèrent que le comptable est rémunéré et qu'il n'y a pas lieu de lui verser une « prime » supplémentaire, et ceux qui pensent que les conseils, l'assistance technique qu'il rend à la Commune mérite ce versement qui s'élève cette année à **412,02€ TTC**. Accord par 9 voix pour et 2 contre (Mme Moulin et M. Domenget).

7-Demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour le remplacement des postes de comptage : le Maire indique que pour optimiser le rendement du service de l'eau il y a lieu de remplacer 340 postes de comptage vétustes (robinets d'arrêts + compteurs + clapets). Le montant des travaux pose comprise s'élève à **42 816,20€HT**. Accord à l'unanimité pour demander une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de l'éventuelle subvention.

8-Budget Eau - convention d'assistance technique avec Véolia : le Maire rappelle que la gestion de l'eau sur la Commune est en régie directe. Toutefois une convention d'assistance technique est passée avec Véolia qui porte sur : astreinte, nettoyage et désinfection annuels du réservoir, entretien annuel de la station de surpression, suivi des débits distribués, mise à jour des plans du réseau, maintenance des UV et de la javellisation, fournir la javel, effectuer les contrôles réglementaires, et réaliser en 2020 et 2022 les essais poteaux incendie. Montant forfaitaire annuel : **7 520€HT** en 2020 avec essais poteaux, **6 740€HT** en 2021 sans essais poteaux, **7 590€HT** en 2022 avec essais poteaux. Durée de la convention : 1 an renouvelable par tacite reconduction. Accord à l'unanimité.

9-Demande de subvention auprès du Département pour l'achat d'un tracteur : le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au remplacement du petit tracteur utilisé entre autres pour la tonte. En effet les pannes deviennent fréquentes et coûteuses sur un engin ancien. Le devis de la société Chavanel s'élève à **21 940€HT**. Accord à l'unanimité. Le 1^{er} adjoint suggère qu'il serait bon d'approcher d'autres fournisseurs. Peu d'intérêt selon le Maire car « ils » savent que l'on travaille avec Chavanel et ne répondent pas. Soit...

10-Vœu de soutien aux actions du Mouvement pour la Paix Section de Montmélian : les responsables locaux du Mouvement ont été reçus en Mairie. La lutte contre la prolifération des armes nucléaires, les effets dévastateurs pour les populations et la planète en général d'un usage volontaire ou accidentel de l'arme nucléaire, le respect de la charte des Nations Unies et du traité du 07/07/2017 constituent une part essentielle de l'action du Mouvement pour la Paix. Suite à cet entretien et dans ce contexte le Conseil décide de soutenir les actions du Mouvement pour la Paix section de Montmélian. Accord par 8 voix pour, 2 voix contre (MM. Gavillet et Roche) et 1 abstention (Mme Pilleux). Albinus, si l'on ne peut qu'être d'accord sur le fond compte-tenu de la gravité de ce problème on peut raisonnablement se poser la question de savoir ce qu'apporte ce vœu de soutien à l'action quotidienne de ce Mouvement. D'autres Communes ont été approchées ? Quelle décision ? Est-ce une action locale ou nationale ? Comme tu vois, pas de réponse !

La séance est levée à 19h55.

Albinus, encore une séance rondement menée ! Il est vrai que certains points ont été « survolés ».

S'agissant des compteurs d'eau : pourquoi se lancer dans un investissement aussi important alors que la compétence eau est, jusqu'à nouvel ordre, du ressort de Cœur de Savoie. 340 compteurs dit-on ? Il faut espérer que dans ce devis, d'un inconnu, ne figurent pas les logements des lotissements récents (Mérande, Ecole, Entrée du village). 130€ par logement n'est-ce pas un peu cher car la pose est rapide ?

S'agissant de l'affectation des sommes prévues en investissement pour 2020 : 50 000€ pour l'Hôtel de Ville. L'ancien ou le nouveau ? On peut raisonnablement penser qu'il s'agit de l'ancien... Mais que veut-on faire avec une telle somme ? Plus que l'isolation prévue ? Trop tôt pour le dire sans doute ! On attendra donc.

Albinus, en cette période de fêtes, je te souhaite, ainsi qu'à tous nos lectrices et lecteurs mes meilleurs vœux pour 2020. A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Décembre 2019

Association Vivre à Arbin : vivrearbin.1w.fr

Annexe lettre N°157

<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Cautions	1 000€	1 000€
Cautions percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Cautions sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession (petite)	330€
Concession (grande)	640€

Location de jardins : 15€ la parcelle

Garderie : 0,50€ la $\frac{1}{2}$ heure

Eau :

Prix de l'eau au m ³ :	1€
Abonnement de base :	54€/an
Location compteur :	9€/an